



DEMANDE DE PRIX POUR L'ANNÉE 2025
Matériel et machinerie

La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres demande des prix pour du matériel et de la machinerie qu'elle pourrait avoir besoin dans le cadre de ses divers travaux exécutés en régie interne à son service de voirie et de travaux publics ainsi qu'à son service d'aqueduc et d'égout.

Les prix devront être reçus **au plus tard le jeudi 10 avril 2025, à 12h00**, au bureau de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, G0A 3J0, à l'attention de madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière. Tout prix soumis doit être produit sur le formulaire prévu à cet effet. Le document de demande de prix est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité.

L'entrepreneur ne doit pas être inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). De plus, que la municipalité lui octroi tout contrat, l'entrepreneur devra préalablement produire à la municipalité une déclaration d'intégrité confirmant dans laquelle il déclarera avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et s'engagera à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu avec la municipalité.

Il est expressément entendu que la municipalité ne s'engage pas à contracter exclusivement avec les fournisseurs offrant les plus bas prix.

Donné à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce 25 mars 2025.

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière